



GHR
Mulhouse Sud-Alsace

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Région
Grand Est

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation
Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience

Mulhouse, le 28 juin 2023

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons toutes nos félicitations pour votre réussite pour votre passage en année supérieure. Vous commencerez votre 2^{ème} année par votre stage S3 du 28/08 au 20/10/2023. Nous aurons le plaisir de vous accueillir à l'institut le **lundi 30 octobre 2023 à 10h**. Veuillez noter que votre présence est obligatoire.

La visite médicale auprès du Dr BALESTRERI sera organisée dès votre retour à l'Institut.

Vous trouverez ci-joint la fiche d'inscription à compléter. Veuillez à nous fournir votre attestation d'assurance responsabilité civile et risques professionnels pour votre parcours clinique en stage.

Vous pouvez vous référer à la notice d'information ci jointe.

Vous devez aussi vous acquitter des droits de scolarité par chèque d'un montant de 170€ établi à l'ordre de la Trésorerie du GHR Mulhouse Sud-Alsace pour l'année scolaire 2023/2024 ou par carte bleue à l'institut lors du dépôt de dossier.

Au préalable, vous devez impérativement régler la contribution à la vie étudiante (CROUS) en vous connectant et en créant un compte sur le site <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>.

Concernant les étudiants boursiers redoublants, le conseil régional d'Alsace n'accepte aucun dossier qui lui serait directement transmis par un étudiant. Veuillez aussi noter que les dossiers remis hors délais seront rejetés

Important : un étudiant qui dépose une demande de bourse doit obligatoirement s'acquitter des frais d'inscription et de sécurité sociale.

En cas d'obtention d'une bourse et seulement après réception de la décision définitive d'attribution, le remboursement de ces frais pourra être demandé auprès du secrétariat.

L'ensemble des documents est à renvoyer pour le **11 août 2023 (date limite)** à l'adresse suivante :

IFMR – Formation en Ergothérapie
2 rue du Dr Léon Mangeney
68070 MULHOUSE Cedex

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'informations complémentaires au 03.89.64.82.42.

Dans l'attente de vous retrouver en septembre, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes meilleures salutations.

Sandrine MONNET
Directrice des soins, Directrice de l'IFMR

Institut de Formation des Métiers
de la Rééducation Sud Alsace
IFMR
2 rue Dr Léon Mangeney - BP 1370
68070 MULHOUSE CEDEX
03.89.64.82.42

NOTICE D'INFORMATION SUR LA CONTRIBUTION A LA VIE ETUDIANTE (CROUS)

Projet de Loi « Orientation et réussite des Etudiants »

Vous devez vous acquitter de la contribution à la vie étudiante (CROUS) qui s'élève à **100€ (montant 2023/2024)**. Tout étudiant est concerné, peu importe son âge ou son niveau d'études.

Cette contribution doit être réglée avant votre inscription administrative en vous connectant et en créant un compte sur le site <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>

Pour vous acquitter de la CVEC et obtenir votre attestation, rendez-vous sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>, et cliquez sur « Obtenir mon attestation ». Vous trouverez les modalités de paiement.

Un mail vous sera ensuite adressé vous invitant à télécharger votre attestation d'acquittement à **joindre obligatoirement à l'inscription administrative.**

Pour les étudiants concernés, une demande d'exonération se fait sur le site de la CVEC.

Information sur les bourses

L'inscription sur le site <http://boursesanitaireetsociale.grandest.fr/> est possible dès le 1 juillet 2023. Soyez vigilant sur les délais car le site sera clôturé 30 jours après la date de la rentrée scolaire et le RIB transmis doit dater de moins de deux mois. L'avis d'imposition à produire est celui de l'année 2022 sur les revenus 2021 et le code établissement est **IIFE1812**

Pour les candidats inscrits au Pôle Emploi : se renseigner auprès de votre conseiller

Mme - Mr (*rayez les mentions inutiles*)

NOM PATRONYMIQUE :

PRENOMS :

EPOUSE :

SITUATION DE FAMILLE : **Célibataire** **Marié** **Pacsé**

NATIONALITE :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

DEPARTEMENT : N° :

ADRESSE DE L'ETUDIANT :

(durant sa scolarité)

TELEPHONE FIXE ET MOBILE :

COURRIEL :

SECURITE SOCIALE N°:

*(rayez les mentions inutiles)*Etes-vous personnellement inscrit à la S.S. : **OUI** **NON**Etes-vous assuré à titre d'ayant droit ?
si oui par qui ? **PARENT** **CONJOINT** **AUTRE**

Contribution à la vie étudiante faite le.....

BOURSE D'ETUDES :

Demande de bourse régionale : **OUI** **NON**RENSEIGNEMENTS DIVERS : (à compléter lisiblement)Nom, prénom du père :

Profession du père :

N° téléphone professionnel :

Nom, prénom de la mère :

Profession de la mère :

N° téléphone professionnel :

Adresse parentale :

Téléphone :

OBSERVATIONS : (*cadre réservé à l'administration*)ADMIS EN : **E2 à l'IFE****Rentrée le 30 octobre 2023 à 10h**

REDOUBLE

.....

.....

Institut de Formation des Métiers de la Rééducation Sud Alsace	COTISATION ANNEE SCOLAIRE 2023/2024 2^{ème} ANNEE
----------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------

Nom et Prénom :

<u>COTISATIONS OBLIGATOIRES</u>	
- Frais de scolarité	170,00 € <input type="checkbox"/>
TOTAL	----- 170,00 € <input type="checkbox"/>

Le versement de votre paiement sera à remettre en un chèque établi à l'ordre de la Trésorerie du Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace ou par carte bleue sur l'institut lors du dépôt de dossier.

Déposé le _____

Payé par chèque de _____ € (sous réserve d'encaissement) en date du _____

Payé par CB de _____ € en date du _____

Déposé le

Payé par chèque de ----- € (sous réserve d'encaissement)

Cachet de la Régie de Recette :
